

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



29 MARS 2022

N° 30

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

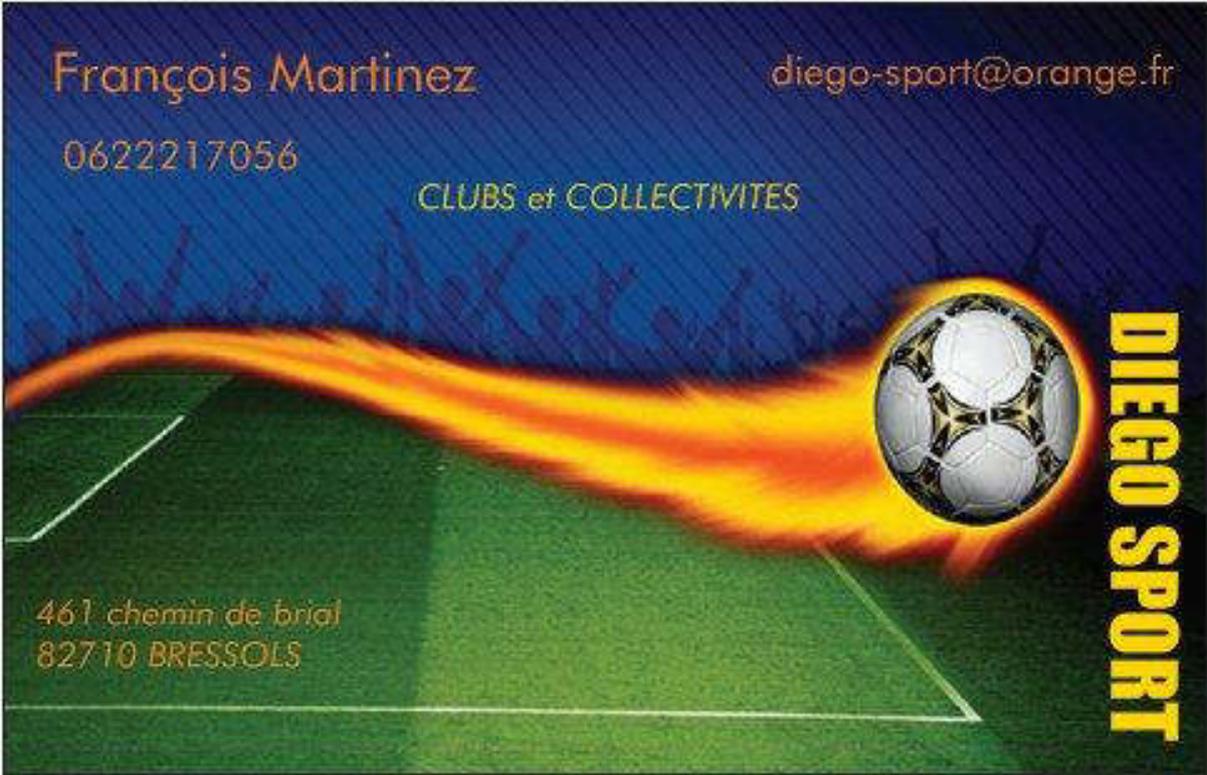
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie
- Résultats semaine 12,
- Sportivité semaine 12,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 14 et 15.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 mars 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (1)	21/02 (1)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12

	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)	10/03 (1)	14/03 (1)	04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)	23/02 (1)	15/03 (1)	21/03 (1)	21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)	23/03 (1)	28/03 (1)	04/04
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS** (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
	ABASS Vadel	935705	A compter du 04/04/2022
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022

ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
	GACHELIN Jérémie ROUX Thomas	936626 936627	A compter du 04/04/2022
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAULT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

TRESORERIE

Le club **TOULOUSE SA** doit régulariser sa situation financière auprès de la FSGT (licences) de toute urgence, **avant le 11/04/22, faute de quoi ses rencontres seront déclarées perdues.**

RESULTATS

SEMAINE 12 DU 21/03/2022 AU 25/03/2022

Coupe Occitane : Quart de finale

SHADOCKS DE SEILH	3	-	0	O. TOULOUSE	F
MECAPROTEC FC	2	-	1	TOULOUSE SA	
USEMA COLOMIERS	3	-	0	FC BALEC	F
FC POTO	3	-	3	ALTRAN FOOT	
Tirs au but	6	-	6		

La lumière s'étant coupée pendant la séance de tirs au but, **FC POTO** qualifié au tirage au sort

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne : 1/8^{ème} de finale

AS MATRA	3	-	0	ASC CNES
AGATE FC	2	-	6	FC CANTOU'LOUSAIN

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ATHLETICO TOLOSA C	3	-	1	TOLOSA DUCKS
--------------------	---	---	---	--------------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 17/01/22)

ASFP LUSITANOS	2	-	2	SAINT ALBAN
----------------	---	---	---	-------------

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 20/01/22)

VIEILLES CANAILLES	1	-	2	MISTRAL P.L.
--------------------	---	---	---	--------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 12

CINQ sorties temporaires, et **SIX** avertissements pour **7** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / MISTRAL P.L. du 23/03/2022 - Honneur - Journée 10 retour :

Pour " **TAGLE IRREGULIER** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 27/02/2022 (**Art 32 - §B - f**),

ASSEMAT Fabien, licence n°934755, (LES VIEILLES CANAILLES)
- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 04/04/2022.**

Pour " **ENERVEMENT** " - **SORTIE TEMPORAIRE** -
Soit **3** (trois) sorties temporaires au cours de la saison, récidives du 20/01/2022 et du 22/02/2022 (**Art 32 - §A - d**),

PINO Mickael, licence n°541222, **capitaine** (MISTRAL P.L.)
- **DEUX (2) match de suspension ferme à compter du 04/04/2022.**

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre SAINT ALBAN / FORZA VIOLA FC du 14/03/2022 - Honneur - Journée 14 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

Pour "*CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE*"

- **EXCLUSION** -

GUILBAUD Benoît, licence n°919528, (SAINT ALBAN)

- **Cinq (5) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 21/03/22, reste quatre (4) matchs de suspension ferme, à compter du 28/03/2022.**

Rencontre SB SPORT FC / FONBO FC du 16/02/2022 - Coupe de la Haute-Garonne - 1/8^{ème} :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §H - a** et **Art 33 - §D**), décide :

Pour "*PROPOS GROSSIERS ET IRRESPECTUEUX A L'EGARD DE L'ARBITRE*»

- **EN DEHORS DU TERRAIN** -

AITJAUD Arezki, licence n°680192, (FONBO FC)

- **Sept (7) matchs de suspension ferme x 2, soit Quatorze (14) matchs de suspension ferme dont l'automatique purgé le 21/02/22, reste Treize (13) matchs de suspension ferme, à compter du 28/03/2022.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : ¼ de finale

PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
TOLOSA DUCKS	MAZDALAND (7)	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
AS MATRA	FONBO FC	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>

Coupe de Printemps : ¼ de finale

ASEAT	NIMBA O.T.	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
-------	------------	---

Division : Honneur - Journée 9 retour

AS DRT	MISTRAL P.L.	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
--------	--------------	---

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 14 DU 04/04/2022 AU 08/04/2022

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Quart de finale

PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Me 06/04	19h45
TOLOSA DUCKS	MAZDALAND (7)	La Ramée St	Je 07/04	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	DYNAMO FC	Argoulets St	Je 07/04	19h45
AS MATRA	FONBO FC	R. Barran	Ma 05/04	19h45

Coupe de Printemps : Quart de finale

ASEAT	NIMBA OT	La Ramée Synthé	Ma 05/04	19h45
LOLA ou O. TOULOUSE	SAINT ALBAN	Remis		
ALTRAN FOOT ou	SHADOCKS DE SEILH	Remis		
ATHLETICO TOLOSA C	ou ASFP LUSITANOS			
FC BALEC	IO TEAM	Remis		
ou O.BOURASSOL (7)				

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FC BALEC	O. BOURASSOL (7)	Sordelo St	Je 07/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	ASFP LUSITANOS	Seilh Synthé	Ve 08/04	20h30
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Blagnac Baradels Syn	Je 07/04	20h45
LOLA	O. TOULOUSE	M. Cerdan St	Lu 04/04	19h45

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 24/01/22)

MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 04/04	20h00
---------------	--------------------	---------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 28/01/22)

TOULOUSE SA	SAINT ALBAN	La Ramée Synthé	Ve 08/04	19h45
-------------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 27/01/22)

AS DRT	MISTRAL P.L.	R. Barran	Me 06/04	19h45
---------------	---------------------	------------------	-----------------	--------------

Division : Promotion - Journée 13 retour (du 10/03/22)

SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Sordelo St	Me 06/04	19h45
-------------------	------	------------	----------	-------

SEMAINE 15 DU 11/04/2022 AU 15/04/2022

Division : Excellence – Journée 16 retour

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St	Me 13/04	19h45
ASEAT	DYNAMO FC	A définir		
FC POTO	SHADOCKS DE SEILH	A définir		
MECAPROTEC FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol Synthé	Lu 11/04	20h00
<i>Exempt : PASPORT</i>				

Division : Promotion Excellence – Journée 16 retour

ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 14/04	20h45
USA FOOT	LOLA	Blagnac Baradels Syn	Me 13/04	20h45
IO TEAM	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 13/04	19h45
AGATE FC	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée Synthé	Ve 15/04	19h45
<i>Exempt : ATHLETICO TOLOSA A</i>				

Division : Honneur – Journée 16 retour

SAINT ALBAN	AS DRT	Saint Alban	Lu 11/04	20h15
FONBO FC	ASFP LUSITANOS	M. Cerdan St	Lu 11/04	19h45
MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 14/04	20h30
TOULOUSE SA	FC BALEC	R. Barran	Ve 15/04	19h45
<i>Exempt : LES VIEILLES CANAILLES</i>				

Division : Promotion – Journée 16 retour

TOLOSA DUCKS	ATHLETICO TOLOSA C	A définir		
SOPRA STERIA FOOT	NIMBA OT	Argoulets St	Je 14/04	19h45
AS EVOTEC	AS MATRA	R. Barran	Ma 12/04	19h45
ASCA	FA ROQUES	Beaupuy	Me 13/04	20h15
<i>Exempt : SB SPORT FC</i>				

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



5 AVRIL 2022

N° 31

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

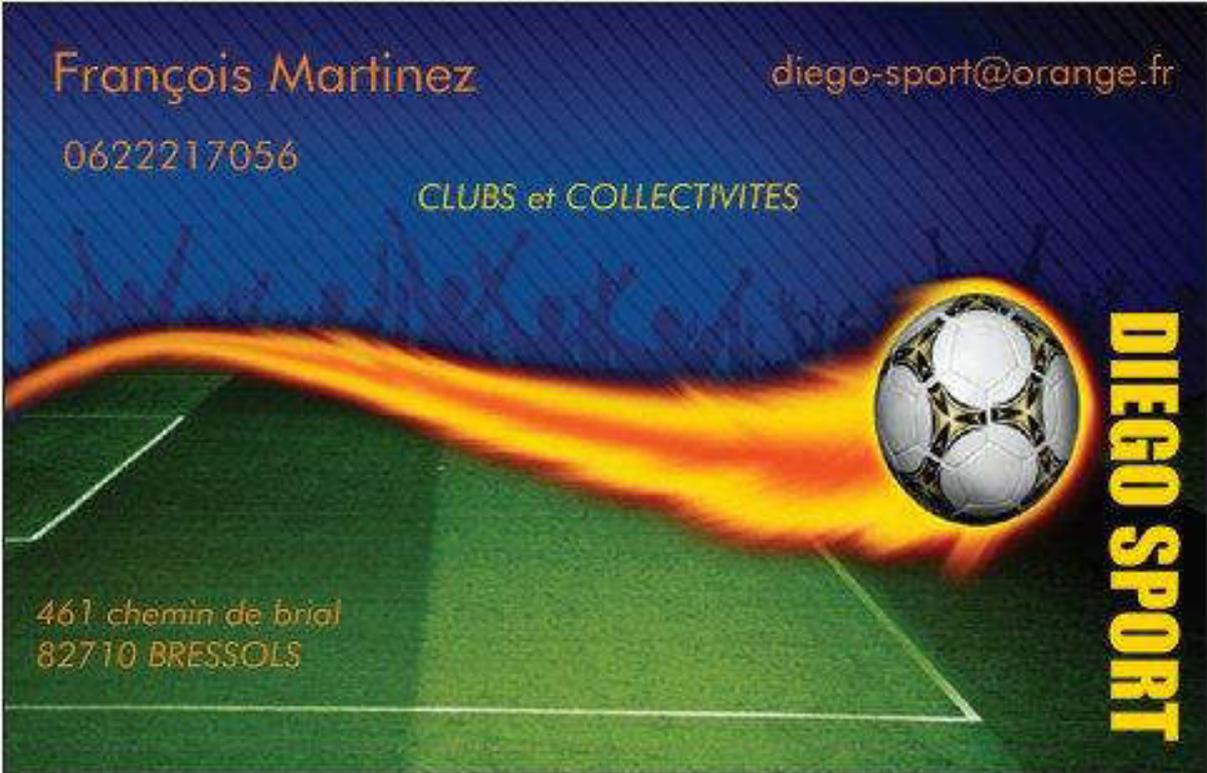
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Rappel Trésorerie,
- Résultats semaine 13,
- Sportivité semaine 13,
- Sanctions,
- Communiqué de la Mairie de Toulouse,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 15 et 16.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 avril 2022.

Présents : Patrick FINKBEINER et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	07/02 (1)	21/02 (1)	29/03 (1)	29/03 (1)	04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12

	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	07/02 (2)	04/04 (2)			04/04
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)	23/03 (1)	28/03 (1)	04/04
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS** (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe	162297	A compter du 06/12/2021
	CARPUAT Sébastien	185030	
	LE GALLIC Gurvan	868498	
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Fréddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen	681800	A compter du 13/12/2021
	NTOUTOUME ETOUGHE Yann	831948	
	WAGNE Demba Labo	836125	

	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
	GACHELIN Jérémie ROUX Thomas	936626 936627	A compter du 04/04/2022
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RAPPEL TRESORERIE

URGENT : Le club **TOULOUSE SA** doit régulariser sa situation financière auprès de la FSGT (licences) de toute **URGENCE, avant le 11/04/22, faute de quoi ses rencontres seront déclarées perdues.**

RESULTATS

SEMAINE 13 DU 28/03/2022 AU 01/04/2022

Division : Excellence - Journée 15 retour

SHADOCKS DE SEILH	0	-	5	MECAPROTEC FC
ASEAT	1	-	5	PASPORT
USEMA COLOMIERS	1	-	4	ATHLETICO TOLOSA B
DYNAMO FC		Remis		FC POTO 

Exempt : AJ SAINT EXUPERY

Division : Promotion Excellence - Journée 15 retour

AGATE FC	6	-	0	ASC CNES
USA FOOT	1	-	5	ALTRAN FOOT
IO TEAM	0	-	2	ATHLETICO TOLOSA A
FC CANTOU'LOUSAIN	10	-	1	O TOULOUSE

Exempt : LOLA

Division : Honneur - Journée 15 retour

LES VIEILLES CANAILLES	3	-	1	ASFP LUSITANOS	
MISTRAL P.L.		-		SAINT ALBAN	
FORZA VIOLA FC	5	-	2	FC BALEC	
FONBO FC	0	-	3	TOULOUSE SA	F

Exempt : AS DRT

Division : Promotion - Journée 15 retour

ASCA	1	-	5	AS EVOTEC	
SB SPORT FC	5	-	0	SOPRA STERI A FOOT	
AS MATRA	2	-	4	NIMBA O.T.	
FA ROQUES	5	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	

Exempt : TOLOSA DUCKS

Sélection FSGT 31 : Match de Présélection

FORZA VIOLA FC	2	-	3	SELECTION 31	
----------------	---	---	---	--------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

SPORTIVITÉ SEMAINE 13

Trois sorties temporaires, **SIX** avertissements et **UNE** exclusion pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre LES SHADOCKS DE SEILH / MECAPROTEC FC du 01/04/2022 - Excellence - Journée 15 retour :

Pour " **TACLE IRREGULIER** "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/11/2021 (**Art 32 - §B - f**),

DENEUX Nicolas, licence n°812125, (MECAPROTEC FC)

- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 11/04/2022.**

Rencontre ASEAT / PASPORT du 31/03/2022 - Excellence - Journée 15 retour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/11/2021 (**Art 32 - §B - f**),

PAILHOU Camille, licence n°908099, (PASPORT)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 11/04/2022.

Rencontre USEMA COLOMIERS / ATHLETICO TOLOSA B du 30/03/2022 - Excellence - Journée 15 retour :

Pour "*TACLE DANGEREUX*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/03/2022 (**Art 32 - §B - f**),

PEREZ Lionel, licence n°55587060, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 11/04/2022.

Pour "*TACLE IRREGULIER*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/01/2022 (**Art 32 - §B - f**),

DENAX Vincent, licence n°660498, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 11/04/2022.

Rencontre MISTRAL PL / SAINT ALBAN du 29/03/2022 - Honneur - Journée 15 retour :

Pour "*PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE*" - EXCLUSION -

LAFFARGUE Boris, licence n°444263, (MISTRAL PL)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE TOULOUSE

Le service des sports de la mairie de Toulouse nous a communiqué une information concernant le terrain de R.Barran :

« En raison de la présence de gens du voyage sur le parking du complexe de Barran, nous constatons des dégradations aux alentours et dans les tribunes du terrain d'honneur.

L'ensemble des équipements sportifs restent accessibles mais nous tenions à vous alerter de la situation afin que vous restiez vigilants lors de vos rencontres ».

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 15 DU 11/04/2022 AU 15/04/2022

Division : Excellence - Journée 16 retour

ASEAT	DYNAMO FC	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
FC POTO	SHADOCKS DE SEILH	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 16 retour

TOULOUSE SA	FC BALEC	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
-------------	----------	--

Division : Promotion - Journée 16 retour

TOLOSA DUCKS	ATHLETICO TOLOSA C	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
--------------	--------------------	--

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 15 DU 11/04/2022 AU 15/04/2022

Division : Excellence – Journée 16 retour

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo St	Me 13/04	19h45
ASEAT	DYNAMO FC	R.Barran	Me 13/04	19h45
FC POTO	SHADOCKS DE SEILH	Lardenne Synthé	Ve 15/04	19h45
MECAPROTEC FC	USEMA COLOMIERS	Muret Auriol Synthé	Lu 11/04	20h00
<i>Exempt : PASPORT</i>				

Division : Promotion Excellence – Journée 16 retour

ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Syn	Je 14/04	20h45
USA FOOT	LOLA	Blagnac Baradels Syn	Me 13/04	20h45
IO TEAM	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 13/04	19h45
AGATE FC	FC CANTOU'LOUSAIN	La Ramée Synthé	Ve 15/04	19h45
<i>Exempt : ATHLETICO TOLOSA A</i>				

Division : Honneur – Journée 16 retour

SAINT ALBAN	AS DRT	Saint Alban	Lu 11/04	20h15
FONBO FC	ASFP LUSITANOS	M. Cerdan St	Lu 11/04	19h45
MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 14/04	20h30
TOULOUSE SA	FC BALEC	Remis		
<i>Exempt : LES VIEILLES CANAILLES</i>				

Division : Promotion – Journée 16 retour

TOLOSA DUCKS	ATHLETICO TOLOSA C	M. Cerdan	Ma 12/04	19h45
SOPRA STERIA FOOT	NIMBA OT	Argoulets St	Je 14/04	19h45
AS EVOTEC	AS MATRA	R. Barran	Ma 12/04	19h45
ASCA	FA ROQUES	Beaupuy	Me 13/04	20h15
<i>Exempt : SB SPORT FC</i>				

SEMAINE 16 DU 19/04/2022 AU 24/04/2022

Coupe Occitane : 1/2 Finale

FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 22/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 22/04	20h30

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème} Finale

FC CANTOU'LOUSAIN	BOCA JUNIOR (75)	La Ramée Synthé	Di 24/04	14h00
-------------------	------------------	-----------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : Quart de Finale

O. TOULOUSE	SAINT ALBAN	Lardenne Synthé	Me 20/04	19h45
ALTRAN FOOT ou	SHADOCKS DE SEILH	A définir		
ATHLETICO TOLOSA C	ou ASFP LUSITANOS			
FC BALEC	IO TEAM	A définir		
ou O.BOURASSOL (7)				

Division : Excellence – Journée 9 aller (du 13/01/22)

AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	R. Barran	Ma 19/04	19h45
------------------	---------	-----------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour (du 24/01/22)

ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo St.	Me 20/04	19h45
--------------------	-------------------	-------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 27/01/22)

LES VIEIL. CANAILLES	FONBO FC	A définir		1
----------------------	----------	------------------	--	---

Division : Promotion – Journée 14 retour (du 16/03/22)

AS EVOTEC	NIMBA O.T.	A définir		
-----------	------------	------------------	--	--

Si FC BALEC éliminé en Coupe de Printemps :

Division : Honneur – Journée 7 aller (du 07/12/21)

FC BALEC	TOULOUSE SA	A définir		
----------	-------------	------------------	--	--

Si ATHLETICO TOLOSA C éliminé en Coupe de Printemps :

Division : Promotion – Journée 11 retour (du 26/01/22)

SOPRA STERIA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	A définir		
-------------------	--------------------	------------------	--	--

Photo de l'équipe de Sélection FSGT 31



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



12 AVRIL 2022

N° 32

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 14,
- Sportivité semaine 14,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litige,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 16 et 17.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 11 avril 2022.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 - LA PRATIQUE
 - REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (2)	04/10 (2)	16/03 (2)	21/03 (2)	06/12
	04/10 (3)	04/10 (3)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12

	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (1)	14/12 (1)			24/01
	27/12 (1)	09/02 (1)	25/03 (1)	28/03 (1)	21/02
	27/12 (1)	09/02 (1)			21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	07/02 (2)	04/04 (2)	11/04 (2)	11/04 (2)	04/04
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)	23/03 (1)	28/03 (1)	04/04
FA ROQUES	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)	07/03 (1)			04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS PAR CLUBS** (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
	LUCIEN Thibault	936606	A compter du 04/04/2022
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien LE GALLIC Gurvan	162297 185030 868498	A compter du 06/12/2021
	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ASEAT	MYRTIL Freddy	385654	A compter du 21/03/2022
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022

	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François	810926	A compter du 24/01/2022
	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 21/02/2022
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
	FARIBAUT Christophe	55651394	A compter du 07/03/2022
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe	903734	A compter du 06/12/2021
	SANE Ibrahima	874817	
SB SPORT FC	FARIA Luis	813598	A compter du 28/03/2022
	DAHROUR Naël	936247	A compter du 04/04/2022
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 14 DU 04/04/2022 AU 08/04/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

PASPORT	4	-	0	FC CANTOU'LOUSAIN	
TOLOSA DUCKS	1	-	5	MAZDALAND (7)	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	4	DYNAMO FC	
AS MATRA	3	-	0	FONBO FC	F

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

ASEAT	3	-	1	NIMBA O.T.	
-------	----------	---	----------	------------	--

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

FC BALEC	3	-	0	O BOURASSOL (7)	F
SHADOCKS SEILH	3	-	2	ASFP LUSITANOS	
ALTRAN FOOT	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	
LOLA	0	-	3	O. TOULOUSE	F

Division : Excellence - Journée 11 retour (du 24/01/22)

MECAPROTEC FC	6	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
---------------	----------	---	----------	--------------------	--

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 28/01/22)

TOULOUSE SA	3	-	1	SAINT ALBAN	
-------------	----------	---	----------	-------------	--

Division : Honneur - Journée 11 retour (du 27/01/22)

AS DRT	2	-	3	MISTRAL PL
--------	---	---	---	------------

Division : Promotion - Journée 13 retour (du 10/03/22)

SOPRA STERIA FOOT	0	-	3	ASCA	F
-------------------	---	---	---	------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 14

Trois sorties temporaires, **DIX** avertissements et **TROIS** exclusions (pour double cartons) pour **9** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASEAT / NIMBA OT du 05/04/2022 - Coupe de Printemps - Quart de finale :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –, puis

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – 2^{ème} AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la rencontre

Ce qui entraîne – EXCLUSION –

(ART 32 - §B - e),

DIOUBATE Mohamed, licence n°926528 (NIMBA OT)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Pour " *ENERVEMENT* " – SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " *TACLE DANGEREUX AVEC BLESSURE* " – AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne – EXCLUSION –

(ART 32 - §B - g),

FOFANA Mohamed, licence n°867594 (NIMBA OT)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Rencontre LES SHADOCKS DE SEILH / ASFP LUSITANOS du 08/04/2022 - Coupe de Printemps - 1/8^{ème} de finale :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/03/2022 (**Art 32 - §B - f**),

AOUINI Amine, licence n°55669676, (LES SHADOCKS DE SEILH)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 18/04/2022.

Pour "*ENERVEMENT*" - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour "*ENERVEMENT*" - 2^{ème} SORTIE TEMPORAIRE -
Soit 2 (deux) sorties temporaires au cours de la rencontre
Ce qui entraîne - EXCLUSION -
(**ART 32 - §A - b**),

NOVO COSTA Pedro Miguel, licence n°668792 (ASFP LUSITANOS)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre MISTRAL PL / SAINT ALBAN du 29/03/2022 - Honneur - Journée 15 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - d**), décide :

Pour "*PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE*" - EXCLUSION -

LAFFARGUE Boris, licence n°444263, (MISTRAL PL)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 06/04/22, reste un (1) match de suspension ferme à compter du 11/04/2022.

Rencontre TOLOSA DUCKS / AS MATRA du 16/03/2022 - Honneur - Journée 14 retour :

Suite à la réception du rapport de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §E - a**), décide :

Pour "*EXCITATIONS OU PROVOCATIONS VERBALES ENVERS L'ARBITRE FAITES DE LA TOUCHE*"

MARCHADIER Guillaume, licence n°679380, (TOLOSA DUCKS)
- Quatre (4) matchs de suspension ferme, se rajoutant aux six (6) matchs de suspension ferme du bulletin n°28, + les 6 matchs de suspension avec sursis de ce même bulletin devenant des matchs de suspension ferme, soit au total seize (16) matchs de suspension ferme à compter du 21/03/2022.

LITIGE

Rencontre MISTRAL PL / SAINT ALBAN du 29/03/2022 - Honneur - Journée 15 retour :

Suite à l'étude du dossier, la commission homologue le résultat de la rencontre :

MISTRAL P.L.	4	-	4	SAINTE ALBAN
--------------	---	---	---	--------------

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 16 DU 19/04/2022 AU 24/04/2022

Coupe de Printemps : Quart de Finale

ALTRAN FOOT	SHADOCKS DE SEILH	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
FC BALEC	IO TEAM	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 27/01/22)

LES VIEIL. CANAILLES	FONBO FC	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
----------------------	----------	--

Division : Promotion – Journée 11 retour (du 26/01/22)

SOPRA STERIA FOOT	ATHLETICO TOLOSA C	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
-------------------	--------------------	--

Division : Promotion – Journée 14 retour (du 16/03/22)

AS EVOTEC	NIMBA O.T.	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
-----------	------------	--

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 16 DU 19/04/2022 AU 24/04/2022

Coupe Occitane : 1/2 Finale

FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 22/04	19h45
SHADOCKS DE SEILH	MECAPROTEC FC	Seilh Synthé	Ve 22/04	20h30

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème} Finale

FC CANTOU'LOUSAIN	BOCA JUNIOR (75)	La Ramée Synthé	Di 24/04	14h00
-------------------	------------------	-----------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : Quart de Finale

O. TOULOUSE	SAINTE ALBAN	Lardenne Synthé	Me 20/04	19h45
ALTRAN FOOT	SHADOCKS DE SEILH	Remis		
FC BALEC	IO TEAM	Argoulet St	Je 21/04	19h45

Division : Excellence – Journée 9 aller (du 13/01/22)

AJ SAINT EXUPERY PASPORT R. Barran Ma 19/04 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour (du 24/01/22)

ATHLETICO TOLOSA A FC CANTOU'LOUSAIN Sordelo St. Me 20/04 19h45

Division : Promotion – Journée 11 retour (du 26/01/22)

SOPRA STERIA FOOT ATHLETICO TOLOSA C M. Cerdan Hb Ma 19/04 19h45

Division : Honneur – Journée 11 retour (du 27/01/22)

LES VIEIL. CANAILLES FONBO FC La Ramée Synthé Ve 22/04 19h45

Division : Promotion – Journée 14 retour (du 16/03/22)

AS EVOTEC NIMBA O.T. Sordelo St Je 21/04 19h45

SEMAINE 17 DU 25/04/2022 AU 29/04/2022

Coupe de Printemps : Quart de Finale

ALTRAN FOOT SHADOCKS DE SEILH Blagnac Baradels Syn. Je 21/04 20h45

RATTRAPAGE

Division : Honneur – Journée 3 aller (du 18/10/21)

SAINT ALBAN TOULOUSE SA Saint Alban Lu 25/04 20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour (du 26/01/22)

O TOULOUSE LOLA Lardenne Synthé Me 27/04 19h45

Division : Excellence – Journée 13 retour (du 08/03/22)

AJ SAINT EXUPERY MECAPROTEC FC R. Barran Ma 26/04 19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour (du 11/03/22)

FC CANTOU'LOUSAIN IO TEAM La Ramée Synthé Ve 29/04 19h45

Division : Honneur – Journée 14 retour (du 17/03/22)

FC BALEC LES VIEIL. CANAILLES Argoulets St Je 28/04 19h45

Division : Promotion – Journée 14 retour (du 17/03/22)

ATHLETICO TOLOSA C SB SPORT FC M. Cerdan St Lu 25/04 19h45